



Région de Bruxelles-Capitale Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe

Organisation de la 3^e Edition du Prix belge du paysage

Appel à candidature - Edition 2014-2015

Cette année la Région de Bruxelles-Capitale assurera la procédure de sélection du prix belge du paysage. Ce concours biennal, organisé depuis 2010 à tour de rôle par chacune des Régions, récompense une réalisation exemplaire en matière de valorisation du paysage achevée depuis au moins trois ans, soit avant le 30 juin 2011, pour la présente édition.

Son lauréat est désigné automatiquement comme candidat belge au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe dont la quatrième édition se déroulera en 2015. Ce Prix est décerné tous les deux ans à une organisation qui s'engage dans la protection, la gestion ou l'aménagement des paysages amenant la preuve d'une efficacité durable et pouvant servir d'exemple. En 2011, le projet wallon « La route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut » a concouru pour la Belgique. En 2013, c'est le projet de gestion et de valorisation du paysage industriel réhabilité en parc national de « Hoge Kempen » qui a été sélectionné. Une réalisation bruxelloise sera à mise l'honneur l'an prochain. Toutes les informations utiles concernant les précédentes attributions du prix sont disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheri/heritage/Landscape/Prix/Session2013_fr.asp

Le concours est ouvert aux associations, collectivités locales ou autorités locales, à titre particulier ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux ou régionaux. Les projets à dimension transrégionale peuvent être proposés à condition qu'ils fassent l'objet d'une gestion coordonnée. L'inscription est gratuite.

Les candidatures seront évaluées sur base de critères précis par un jury professionnel. Le lauréat devra démontrer une attention particulière pour le développement territorial durable, la sensibilisation et la participation du public. Il doit en outre pouvoir servir d'exemple à d'autres projets paysagers tant sur le territoire national qu'en Europe.

Le règlement du Prix et la fiche de candidature sont disponibles sur le site de la Direction des Monuments et des Sites : <http://www.monument.irisnet.be>. Les dossiers doivent être introduits pour le 30 juin 2014 au plus tard à l'adresse figurant sur la fiche de candidature.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des Monuments et des Sites :

Personnes de contact :

- Madame Isabelle Leroy, tel 02/2042450, ileroy@sprb.irisnet.be
- Madame Catherine Leclercq, tel 02/2042893, CLEclercq@sprb.irisnet.be

